

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 JUIN 2017

Ordre du jour:

- 1°) Approbation du dernier Compte- Rendu du Conseil Municipal
- 2°) Remise des colis de Noël aux enfants en fin d'année
- 3°) Dossier malfaçons salle Socioculturelle
- 4°) Encaissement chèque malfaçons Ecole
- 5°) Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents
- 6°) Permanence bureau de vote Elections Législatives des 11 et 18 juin 2017
- 7°) Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BORDET, ROUSSEL, PREVOT, LARTIQUE et Mmes REVILLON, MOREAU, LOMBARD, THERRIBOUT, WALLET.

Etaient absents excusés : Mme PETIT, (pouvoir Mme Wallet) et Mr COQUELIN (pouvoir Mme Moreau), LERICHE, JAMOT,

Secrétaire : M. LARTIQUE.

Monsieur BLOCKLET demande s'il est autorisé à ajouter 2 points à l'ordre du jour : le jardin du souvenir et les Temps d'Activités Périscolaires. Le Conseil Municipal approuve cette requête. Ces deux sujets seront donc traités en début de réunion.

Ajout point 1 Le Jardin du souvenir

Les membres de la Commission « Cimetière » se sont réunis afin d'étudier les deux propositions de la Société Granimond pour l'aménagement d'un jardin du souvenir au sein du cimetière communale, à savoir :

- 4 cavurnes enterrées = 1526.40 € TTC
- fourniture et pose d'une stèle flamme avec puisard de dispersion hexagonal.= 2586.00 € TTC
- prix du support mémoire = 1264.80 € TTC

La commission a retenu la stèle flamme, les 4 cavurnes enterrées et le support mémoire.

A la demande du Conseil municipal, Monsieur BLOCKLET interrogera la société Granimond sur le prix d'un banc en granit et la nécessité de conserver le bac de dispersion.

Concernant le cimetière communal, Mr Gaffet signale l'état de dégradation de la croix centrale et souhaite connaître les mesures qui seront prises par la commune pour la réparer. Monsieur BLOCKLET précise qu'un devis sera demandé pour tous les travaux et les réparations à envisager au cimetière, y compris l'arrachage de la haie et la pose du grillage qui sont prévues au budget 2017.

Ajout Point 2 : Les Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur BLOCKLET informe le Conseil Municipal de la présentation du nouveau décret concernant les rythmes scolaires mis en place par le Gouvernement.

Avec ce nouveau décret, le Ministère propose une modification du code de l'éducation permettant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à la demande conjointe de la commune et du Conseil d'Ecole.

Monsieur BLOCKLET dresse le bilan financier des Temps d'activités Périscolaires sur l'année scolaire 2015/2016 : 21 290,23 € de dépenses pour 12 197,00 € de recettes. Le coût pour la commune est de 9093,23 €.

Monsieur PREVOT pense qu'il est plus facile de travailler sur 5 jours que sur 4

Madame LOMBARD n'est pas de cet avis concernant les élèves de maternelle.

Monsieur BORDET constate que le Gouvernement demande aux communes de se prononcer plutôt que d'imposer sa décision.

Monsieur BLOCKLET s'est entretenu avec Monsieur Martins, le Directeur de l'école, à ce sujet. La majorité des enseignants est d'accord avec ce retour à la semaine à 4 jours.

Il précise que si les enseignants souhaitent la semaine à 4 jours il ne s'y opposera pas. Un Conseil d'Ecole se tiendra le lundi 12 juin le matin. Une délibération sera à prendre suite à cette réunion le lundi 12 juin.

Monsieur BORDET souhaite connaître la tendance du Conseil Municipal : 7 élus seraient pour et 2 contre.

1°) Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur Blocklet demande aux membres du Conseil si des remarques sont à formuler sur le dernier compte-rendu.

A l'unanimité des présents, le compte-rendu est validé.

2°) Remise des colis de Noël aux enfants en fin d'année

Madame MOREAU signale que quelques élus (Madame LOMBARD et Monsieur PREVOT) se sont réunis pour travailler sur le projet de Noël aux enfants.

Les participants étaient d'avis de conserver le cadeau aux enfants avec présentation d'un spectacle (de qualité). Elle présente les différentes possibilités pouvant être retenues.

Cette fête pourrait se tenir ou le vendredi 22 décembre après ou pendant le temps scolaire ou le dimanche 17 décembre dans l'après-midi.

Madame LOMBARD a rendu compte d'un spectacle vivant théâtral de la compagnie « Scène et Vision » très attractif pour les enfants.

Monsieur PREVOT précise que le cadeau pour les enfants qui sont entrés en 6^{ème} est supprimé.

Monsieur BLOCKLET évoque le fait que si seuls les enfants scolarisés à Talmas sont concernés, il faudra le spécifier sur l'invitation.

Monsieur LARTIQUE pense que si le spectacle se termine vers 17 h 30, les enfants scolarisés à l'extérieur de Talmas seront en mesure de venir retirer le cadeau à l'issue de la représentation.

Monsieur ROUSSEL s'interroge sur la prise en charge du spectacle, du goûter et de la surveillance des enfants. Il se demande si la remise des cadeaux pourrait s'effectuer au sein de l'école.

Madame LOMBARD se demande s'il ne serait pas possible d'organiser le spectacle sur le temps scolaire. Cette solution sera retenue si les enseignants en sont d'accord.

Monsieur BLOCKLET demande à ce que l'organisation et la date soit affinées. Que la possibilité d'intégrer le spectacle au temps scolaire avec remise des cadeaux à l'issue de celui-ci soit étudiée. Les enfants scolarisés à l'extérieur de Talmas seraient invités à ce spectacle avec remise des cadeaux. Le spectacle « scène et visio » est cependant retenu.

Madame REVILLON verra avec l'APECT pour le goûter.

3°) Dossier malfaçons Salle Socioculturelle

Monsieur BORDET informe le Conseil Municipal que l'expert a transmis son dossier au juge.

Il existe deux solutions :

- soit il existe un accord entre les experts sur le montant des reprises et par conséquent sur les travaux à effectuer et en ce cas la commune pourra transiger rapidement ;

- soit il n'y a aucun accord ce qui va contraindre la commune à amener les parties adverses par devant le Tribunal Administratif. Cette procédure pourra prendre jusqu'à 2 ans. Et si la commune fait appel jusqu'à 6 ans. La salle continuera de ce fait à se dégrader.

Monsieur BORDET pense qu'il vaut mieux partir vers une négociation. Un courrier dirigé dans ce sens sera envoyé à l'avocat.

Madame MOREAU demande s'il y a toujours litige au sujet du sol de la salle.

Monsieur BLOCKLET réponds que le dossier est toujours en cours. 6 000 € ont été encaissés.

4°) Encaissement chèque malfaçons Ecole

Des malfaçons avaient été constatées par un expert sur l'école. Un chèque de 10495.20 € est arrivé en mairie et sera prochainement encaissé.

5°) Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents

Le tableau des effectifs des emplois permanents des collectivités territoriales doit faire l'objet annuellement d'une délibération. Ce document est obligatoire et est demandé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Monsieur BLOCKLET présente le tableau mis à jour au 1^{er} janvier 2017 des effectifs concernant les emplois permanents de la commune de Talmas

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u>		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet
<u>Filière technique</u>		
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 Temps Complet
	Adjoint technique territorial	1 Temps Non Complet (30/35 ^{ème}) 2 Temps Complets

Le tableau des effectifs sur les emplois permanents est approuvé à l'unanimité.

6°) Permanence bureau de vote Elections Législatives des 11 et 18 juin 2017

Monsieur BLOCKLET rappelle les permanences pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours de l'élection législative :

**TABLEAU PERMANENCE 1ER TOUR ELECTIONS LEGISLATIVES
DU DIMANCHE 11 JUIN 2017**

HEURE PERMANENCE	PRESENCE DE	PRESENCE DE	PRESENCE DE
08 H 00 - 10 H 30	Mme Elvire THERRIBOUT	M Pierre COQUELIN	Mme Francine WALLET
10 H 30 - 13 H 00	M Patrick BLOCKLET	M Samuel PREVOT	Mme Monique PETIT
13 H 00 - 15 H 30	M Lucie LOMBARD	Mme Carole REVILLON	M Dimitri JAMOT
15 H 30 - 18 H 00	M Gilles LARTIQUE	M Didier ROUSSEL	M Philippe LERICHE

Dépouillement : M Patrick BLOCKLET, Gilles LARTIQUE, Didier ROUSSEL, Philippe LERICHE et Mme Carole REVILLON

TABLEAU PERMANENCE 2EME TOUR ELECTIONS LEGISLATIVES DU DIMANCHE 18 JUIN 2017

HEURE PERMANENCE	PRESENCE DE	PRESENCE DE	PRESENCE DE
08 H 00 - 10 H 30	Mme Elvire THERRIBOUT	M Pierre COQUELIN	Mme Francine WALLET
10 H 30 - 13 H 00	Mme Carole REVILLON	M Samuel PREVOT	Mme Monique PETIT
13 H 00 - 15 H 30	M Patrick BLOCKLET	M Dimitri JAMOT	M Didier ROUSSEL
15 H 30 - 18 H 00	Mme Valérie DOUAY	Mme Françoise MOREAU	M Gilles LARTIQUE

Dépouillement : M Patrick BLOCKLET, Gilles LARTIQUE, Didier ROUSSEL et Mme Françoise MOREAU, Carole REVILLON

7°) Questions diverses

Graffitis sur les bâtiments communaux en 2014 :

La plainte a été classée sans suite. L'auteur de cet acte d'incivilité n'étant pas solvable, le parquet lui a rappelé son comportement fautif, lui a expliqué les peines risquées et a exigé qu'il s'engage à ne plus commettre d'infraction.

Incivilités

Il sera spécifié dans le bulletin municipal des incivilités à l'égard des containers à verre.

Il est signalé une vitesse excessive dans la Rue du Boyaval. Les administrés sont invités à relever les immatriculations des véhicules en cause au moment de l'infraction.

TADEM :

Monsieur BLOCKLET fait part de cette recette qui était de 14281 € en 2016 avec une prévision pour de 2017 de 15281 €.

Un reliquat sur les 3 dernières années va permettre à la commune de percevoir réellement 24496 €

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

En 2016, ce fonds avait fait l'objet d'un partage entre la Commune et la Communauté de Communes de Bocage Hallue.

Monsieur BLOCKLET n'a aucune vision de ce qu'il sera décidé cette année par la nouvelle intercommunalité. Sinon la commune devrait toucher 17033 €.

Etude financière :

Une étude financière a été réalisée depuis 2001. Elle indique clairement des dépenses de fonctionnement supplémentaires en 2015-2016 (double emploi au secrétariat, mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, double emploi d'Atsem).

En 2016, le percepteur a demandé que des dépenses prévues en investissement (gros investissements en voirie) soient passées comptablement en fonctionnement. Cette demande a été acceptée l'an dernier, mais sera contestée cette année car il est dans le bon droit de la commune de refuser cet état de fait afin de conserver un pouvoir sur les investissements (possibilité d'emprunt par rapport aux investissements annuels).

Cette étude sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Fusion :

Madame REVILLON a entendu que certaines communes souhaitent sortir de la nouvelle intercommunalité pour rejoindre Amiens Métropole.

Monsieur BLOCKLET confirme qu'effectivement des demandes ont été faites en ce sens et que le Préfet tranchera au final.

Fête champêtre :

Monsieur BORDET informe le Conseil municipal que les associations continuent de promouvoir cette journée prévue le 08 juillet 2017. Le compte-rendu de la dernière réunion sera transmis aux élus. La prochaine se tiendra le 27 juin 2017 à 18 h 30.

Mise en eau du Réseau Talmas – Val de Maisons :

Monsieur BORDET informe le Conseil Municipal du retard de la mise en eau du réseau d'eau entre Talmas et Val de Maisons. Une fuite a été détectée, elle doit donc être identifiée sur la totalité du réseau en question. La mise en service, est, de ce fait reportée. Quant aux surpresseurs, ils sont posés.

Réfection bordures :

Monsieur LARTIQUE signale qu'une réfection des bordures avec un renfort sera nécessaire au niveau de chez Monsieur Acloque dans la Rue du Boyaval.

Talmas, le 19 juin 2017

L'Adjoint au Maire – D. ROUSSEL

Pour le Maire
L'Adjoint


